

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
départementaux de l'éducation nationale

Besançon, le 11 mars 2019

Objet : Mutations des personnels enseignants du 1^{er} degré par exeat et ineat directs non compensés - Rentrée scolaire 2019.

Référence : Note de service ministérielle n° 2018-133 du 07-11-2018 (publiée au BOEN spécial n°05 du 08 novembre 2018) relative à la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré - Rentrée scolaire 2019.

Je vous communique, ci-après, le calendrier des opérations de mutation des personnels enseignants du 1^{er} degré par exeat et ineat directs non compensés au titre de la rentrée scolaire 2019 pour le département du Doubs.

Les demandes d'ineat pour le Doubs reçues pour le 5 avril 2019 seront traitées pour une éventuelle participation à la première phase du mouvement, dès lors que l'exeat aura été accordé par le département d'origine.

Date limite de réception des demandes d'ineat / exeat à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs : **03 mai 2019.**

Les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront être pris en compte au titre de la prochaine rentrée scolaire, sauf s'ils répondent à des situations exceptionnelles dûment justifiées.

Les dossiers seront fournis en deux exemplaires et comporteront :

- une demande manuscrite d'ineat sous votre couvert,
 - une demande manuscrite d'exeat revêtue de votre avis,
 - la fiche de renseignements ci-jointe,
 - une fiche de synthèse,
 - tout document justifiant la demande :
- une photocopie du livret de famille ou du PACS,
 - une attestation d'emploi du conjoint dans le département du Doubs ou une attestation d'inscription au pôle emploi du département, dans les conditions fixées par la note de service ministérielle,
 - un état des services faisant figurer également le nombre d'années en REP ou REP+,
 - les arrêtés d'affectation,
 - une copie des demandes antérieures qui n'auraient pas été satisfaites.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des enseignants relevant de votre autorité.

Pour le recteur et par délégation,
L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du département du Doubs,

SIGNE

Jean-Marie Renault

Copie à : secrétariat général, Rectorat

Division des personnels
enseignants du 1^{er} degré
Service gestion collective

Dossier suivi par :
Eryk Heytens
Téléphone :
03 81 65 48 50

Mél.
ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

26, avenue de
l'Observatoire
25030 Besançon
cedex